



FLÉCHEZ  
VOTRE TAXE  
D'APPRENTISSAGE  
VERS UN ESAT  
DE L'ARCHE

## SOUTENEZ la formation PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

.....  
Depuis plus de 50 ans, les ESAT de  
L'Arche forment des adultes en situation  
de handicap mental.  
.....

### Qu'est-ce qu'un ESAT ?

Certaines personnes en situation de handicap mental ne peuvent travailler en milieu ordinaire, momentanément ou durablement, et sont de ce fait particulièrement exposées à l'inactivité et au chômage. Les ESAT de L'Arche (Établissements et services d'aide par le travail) leur permettent d'apprendre un ou plusieurs métiers et d'exercer une activité professionnelle adaptée à leurs capacités et besoins.

**Le travail permet aux personnes avec un handicap mental de développer leur confiance en elles, de prendre conscience de leurs possibilités techniques, d'avoir une stabilité ainsi qu'une responsabilité d'elles-mêmes et des autres.**

### En fléchant votre taxe d'apprentissage vers un ESAT de L'Arche...

- Vous soutenez un projet en faveur du handicap à fort impact social.
- Vous développez votre ancrage territorial en devenant un acteur de solidarité local.

**En choisissant d'attribuer une partie de votre taxe d'apprentissage à l'un de nos ESAT, vous contribuez à l'inclusion des personnes avec un handicap dans le milieu professionnel et à la reconnaissance de vos actions de formation continue et de professionnalisation.**

Cette attribution permettra aux travailleurs handicapés d'évoluer dans leur parcours professionnel grâce aux financements de formations, projets et équipements liés au développement de leurs compétences.

.....  
**Pour aller plus loin dans nos partenariats...**

**Nous serions heureux de vous accueillir sur nos sites pour une visite ou une journée *team-building* avec vos équipes :** une occasion de partager une expérience de sensibilisation au handicap et de renforcer votre cohésion d'équipe en faisant vivre à vos collaborateurs une expérience humaine forte.  
.....

## MODE OPÉRATEIRE

Comment effectuer votre versement ?

### Une nouvelle répartition en 2020

#### TAXE BRUTE

0,68 % de masse salariale

87%

reversés aux OPCO pour financer l'apprentissage

13%

reversés directement aux organismes de formation initiale et technologique hors apprentissage dont les ESAT

## ATTENTION

1/ Le versement maximum autorisé pour **le versement aux ESAT est plafonné** à : 30% du montant des 13% qui peuvent être reversés aux organismes de formation initiale et technologique hors apprentissage. Soit 3,9% du montant de la taxe brute d'apprentissage (13% x 30%).

2/ **Ce montant doit être directement reversé à l'ESAT bénéficiaire** (sans passer par un organisme intermédiaire), contribuant ainsi à créer un lien fort entre l'entreprise et l'ESAT

Coordonnées des ESAT de L'Arche sur : <http://esatdelarche.fr>

### Des modes de production respectueux des équilibres écologiques

Les ESAT de L'Arche développent depuis plusieurs années des activités socialement responsables et respectueuses de l'environnement : maraîchage biologique, restaurant labellisé bio, éco-pâturage...



## MÉMO

### À quoi sert la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage permet de **financer**, par les entreprises, **les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles**.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel le législateur laisse aux entreprises **une totale liberté d'attribution**.

### Qui est assujéti à la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est **due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés**, quel que soit son statut.

## QUEL ESAT DE L'ARCHE SOUTENIR ?



Nos ESAT en 2020

570 travailleurs

110 salariés

### Pour tous renseignements :

Soline Costes, chargée de relations entreprises | [soline.costes@arche-france.org](mailto:soline.costes@arche-france.org) | 01.45.32.25.35